

**La dernière [Lettre de la Représentation militaire française à l'UE](#) est d'abord l'expression d'une déception marquée face à la très laborieuse mise sur pied de l'opération EUFOR RCA (en Centrafrique). Si l'éditorial se termine en se félicitant du fait que l'opération européenne « *tout de même a été lancée* », ce n'est pas sans avoir noté qu'« *après 5 conférences de génération de forces, le compte n'y est pas* ».**

Surtout, une fois n'est pas coutume, la Lettre n'hésite pas à se poser des questions politiques. D'après le général Rouby (Représentant militaire permanent de la France auprès de l'UE et l'OTAN), « *Tout cela doit nous amener à réfléchir sur la volonté réelle des Européens à lancer des opérations militaires loin de leurs bases nationales* ».

Pour ce qui est de la mission européenne de formation de l'armée malienne, son mandat vient d'être renouvelé pour deux ans (et va désormais inclure la formation des formateurs également). Son commandant donne d'ailleurs des précisions intéressantes sur les contributions respectives, en disant que « *chaque pays s'était porté volontaire pour accomplir une partie de la formation correspondant à un de ses domaines reconnus d'excellence.* »

« *Par exemple, la France, s'occupe de la formation infanterie avec la Grande-Bretagne et une compagnie 'Nordique Baltique' (la Suède, Finlande, l'Estonie, et la Lituanie), l'Espagne est responsable de l'instruction de la batterie d'artillerie et des commandos, les Italiens de l'escadron blindé et des TACP [équipes de contrôle de l'appui aérien], les Polonais de la compagnie de logistique, etc.* »

Finalement, en ce qui concerne le financement des opérations militaires de l'UE, un court billet explicatif donne non seulement des détails sur le mécanisme ATHENA, mais aussi, en même temps, des indications quant à la position de la France. Pour rappel: ATHENA est le mécanisme de financement des coûts communs des opérations militaires européennes, lequel couvre aujourd'hui environ 10 à 20% des dépenses d'ensemble.

La Lettre met en avant le caractère intergouvernemental d'ATHENA, conçu de façon à « permettre aux Etats membres de conserver le contrôle politique et opérationnel des actions ». Elle prend soin de préciser qu'ATHENA (et son Comité spécial, i.e. l'assemblée des représentants des Etats membres) « *symbolise un des bastions de souveraineté que les Etats membres ne souhaitent pas, pour l'instant, voir être intégré au sein du SEAE [Service Européen pour l'Action Extérieur]* ».

La France suggère par ailleurs que les missions civiles de l'Union européenne « *pourraient s'appuyer sur une structure et des processus semblables à ceux d'ATHENA* ». De même qu'elle continue à batailler en faveur d'un élargissement du champ des dépenses éligibles aux coûts communs – afin d'enlever une partie du fardeau financier des épaules de ceux qui consentent à déployer leurs soldats dans les opérations de l'UE.